



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur une demande d'autorisation de créer, et d'exploiter un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison localisé sur la commune de Cuxac d'Aude au lieu-dit « Prat du Raïs » présentée par la société « Cuxac Energies », développée par les sociétés « vents d'Oc énergies renouvelables » et « Valorem », sur le territoire de la commune de Cuxac d'Aude, aura lieu du 9 septembre 2019 au 8 octobre 2019.

La mairie de Cuxac d'Aude est désignée siège de l'enquête.

Personne responsable du projet :

M. Jean-Yves, GRANDIDIER, gérant de la société « Cuxac Energies », sise au 213 cours Victor Hugo à 33323 Bègles Cedex.

Commissaire enquêteur :

Par décision du 26 avril 2019 reçue le 02 mai 2019 à la préfecture, Mme le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, a désigné comme commissaire enquêteur, M. Christian MINE, Directeur Service Commerce et Tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie Artois, retraité. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Publicité : un avis au public sera inséré par les soins du préfet de l'Aude et aux frais du pétitionnaire quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Aude.

Lieu de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public à la mairie 29 boulevard Pélissier 11590 Cuxac d'Aude – et à la mairie – 25 B avenue Frédéric Mistral 11110 Coursan.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique qui comprend entre autres rubriques, l'étude d'impact, son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale est consultable en mairie de Cuxac d'Aude et de Coursan ou :

- au lien suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/ep-cuxacdaude>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/Rubrique/Accueil> > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) > [Les dossiers ICPE complets à consulter](#) > [Les Parcs Éoliens](#) > [Société "Cuxac Énergies" parc éolien de Cuxac d'Aude](#)
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Cuxac d'Aude, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- - par courriel à l'adresse suivante :
ep-cuxacdaude@mail.registre-numerique.fr
ou via l'URL : <https://www.registre-numerique.fr/ep-cuxacdaude>
- - par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie – 29 boulevard Pélissier 11590 Cuxac d'Aude

Les courriels seront mis en ligne au lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/ep-cuxacdaude>

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont :

- pour le département de l'Aude : Salles d'Aude, Narbonne, Moussan, Ouveillan, Cuxac d'Aude, Armissan, Coursan, Sallèles d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Vinassan.

- pour le département de l'Hérault : Capestang, Montels, Nissan-lez-Enserune

Permanences du commissaire-enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les lieux suivants :

Communes	Date	Heure début	Heure fin
Mairie 29 boulevard Pélissier 11590 CUXAC D'AUDE	09/09/2019	8h30	12h00
	25/09/2019	13h30	17h30
	08/10/2019	13h30	17h30
Mairie 25 B Frédéric Mistral 11110 COURSAN	02/10/2019	13h30	17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Cuxac d'Aude et Coursan à la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/Rubrique/Accueil> > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) > [Les dossiers ICPE complets à consulter](#) > [Les Parcs Éoliens](#) > [Société "Cuxac Énergies" parc éolien de Cuxac d'Aude](#)

Les informations sur le dossier peuvent être demandées à M. Denis MARECHAL, Chef de projets, Tel 04 68 10 39 45- «VALOREM SAS », 30 rue Georges Brassens 11000 CARCASSONNE.

Courriel : denis.marechal@valorem-energie.com

Pour le préfet et par délégation,
La chef de bureau de l'environnement et de
l'aménagement du territoire,

SIGNÉ

Sylvie ESPUGNA

NB. : Avis devant paraître quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête au plus tard le 24 août 2019